

le 16 janvier 2007, le Canada et la Chine ont conclu un accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie qui favorisera une collaboration plus étroite en recherche-développement entre les universitaires chinois et canadiens ainsi qu'entre les chercheurs et les innovateurs des secteurs public et privé. Les travaux effectués aux termes de l'accord porteront initialement sur quatre grands secteurs : l'énergie, l'environnement, la santé et les sciences de la vie, ainsi que les aliments et les bioproduits agricoles.

Un certain nombre de problèmes et de pratiques continuent d'entraver l'accès du Canada au marché chinois, par exemple, les exigences liées à l'importation des produits agricoles et alimentaires. Certains aspects de l'économie planifiée sont encore présents en Chine.

Depuis son accession à l'OMC en 2001, la Chine a fait beaucoup d'efforts pour réformer son régime de droits de propriété intellectuelle, afin de le rendre conforme aux obligations prévues par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (l'Accord sur les ADPIC). Le Canada continuera de pousser la Chine à se conformer à l'Accord sur les ADPIC en encourageant le maintien des efforts de protection des droits de propriété intellectuelle. Ces efforts sont essentiels au règlement du problème mondial croissant que constituent la contrefaçon et le piratage. Nous maintiendrons le dialogue avec la Chine dans le cadre de nombreux forums internationaux, nous continuerons de soutenir les entreprises canadiennes et nous inciterons la Chine à participer aux initiatives mises sur pied pour régler ces problèmes communs. Par ailleurs, le Canada a demandé à la Chine, le 25 avril 2007, de se joindre aux consultations proposées par les États-Unis sur certains aspects du cadre juridique chinois relatif à la protection des droits de propriété intellectuelle.

Un certain nombre d'industries canadiennes ont fait connaître leurs préoccupations concernant le soutien et les subventions du gouvernement chinois aux secteurs manufacturiers chinois tels que le secteur de l'acier. Le Canada, de concert avec d'autres membres de l'OMC comme les États Unis et l'UE, a soulevé ces préoccupations et a demandé des explications sur les programmes de la Chine dans le cadre de l'OMC et, dans le cas de l'acier, dans le cadre de l'OCDE. De plus, le Canada a engagé un dialogue direct avec la Chine sur ces programmes.

En qualité de membre de l'OMC à l'origine d'une part considérable des échanges mondiaux, la Chine joue un rôle important dans le Cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha. Le Canada continuera de coopérer avec la Chine en vue de la conclusion rapide de ces négociations.

Hong Kong (Chine)

La Région administrative spéciale de Hong Kong, qui bénéficie d'une autonomie considérable dans la gestion de ses affaires économiques, commerciales, culturelles et politiques, continue d'élaborer ses propres politiques économique, financière et budgétaire dans son intérêt et en tenant compte de sa dépendance à l'égard du commerce. Hong Kong demeure une économie de marché résolument libre et ne dresse pratiquement aucun obstacle à l'accès à son marché ou à la conduite des affaires. En 2006, la valeur des exportations de marchandises canadiennes à destination de Hong Kong a atteint 1,6 milliard de dollars et celle des importations canadiennes, 513 millions de dollars.

Inde

Tout continue à indiquer que l'Inde deviendra une puissance économique mondiale en acquérant des technologies étrangères et en intensifiant les investissements à l'étranger. Les possibilités d'exportation de services canadiens vers ce pays abondent en raison de l'existence d'une main d'œuvre hautement compétente qui parle anglais. On s'attend à ce que le commerce bilatéral poursuive sa croissance et que des débouchés commerciaux continuent à apparaître en Inde au rythme de l'accroissement de la consommation et du développement de l'infrastructure. En 2006, les échanges de marchandises entre le Canada et l'Inde ont atteint 3,6 milliards de dollars.

Les investissements directs cumulatifs bilatéraux sont modestes mais ont progressé — 528 millions de dollars en 2006, par rapport à près de 349 millions de dollars en 2005 — et il est probable qu'ils augmenteront encore une fois que l'accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE) en cours de négociation entrera en vigueur. La signature d'un APIE renforcerait les possibilités d'investissement en procurant une sécurité et une prévisibilité accrues au cadre juridique relatif à l'investissement étranger.